

*Communiqué du 17 décembre 2020*

*Proposition de loi de la députée LR des Alpes-Maritimes, Marine Brenier, visant à légaliser le libre choix de la fin de vie et à assurer un accès universel aux soins palliatifs en France.*

*L'ADMD se réjouit de cette nouvelle initiative en faveur de la liberté.*

Alors que le Congrès des députés espagnol s'apprête à légaliser l'aide active à mourir, après les propositions de loi en faveur de l'euthanasie déposées par la députée Caroline Fiat (Meurthe-et-Moselle - FI), le député Jean-Louis Touraine (Rhône - LaRem), la sénatrice Marie-Pierre de la Gontrie (Paris - PS), c'est au tour de la députée des Alpes-Maritimes, Marine Brenier (Les Républicains) de saisir le Parlement d'une proposition de loi de liberté en fin de vie.

Ces initiatives ne pourront pas rester lettres mortes très longtemps, tant la demande - légitime - des Français en la matière est importante.

Partout dans le monde, les pays vont légaliser l'aide active à mourir : Australie, Nouvelle Zélande, Autriche, Portugal... Une liste qui complète celle des pays qui ont déjà légalisé l'aide active à mourir, certains depuis plus de 20 ans.

Le président de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (74 000 adhérents actifs) Jean-Luc Romero-Michel, « demande au Gouvernement de laisser le Parlement légiférer en la matière et de mettre un terme au blocage qui existe depuis des années sur cette question ; les Français sont prêts, les parlementaires sont prêts, dans le respect des consciences et des volontés. »

En janvier, une grande campagne nationale de communication sera lancée en faveur de la liberté en fin de vie, avec notamment Line Renaud, membre du comité d'honneur de l'ADMD.

*Contacts presse*

*Philippe Lohéac, délégué général : +33 (0)1 48 00 04 16*